

A large teal graphic element consisting of a diagonal line that starts from the bottom-left corner and extends towards the top-right corner, creating a triangular shape on the left side of the page.

RAPPORT ANNUEL

31/12/2020
AXA Bank Europe SCF

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA SITUATION DE CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2020	3
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020	13
COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2020.....	23
ANNEXES SOCIALES AU 31 DECEMBRE 2020	27
DECLARATION EN VERTU DE L'ARTICLE 3(2)(C) DE LA LOI TRANSPARENCE	44
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2020.....	45

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA SITUATION DE CLOTURE ANNUEL AU 31 DECEMBRE 2020

I. OBJET SOCIAL

AXA Bank Europe Société de Crédit Foncier (ci-après également dénommée la « SCF » ou la « Société ») est une société de crédit foncier régie par les articles L. 515-13 et suivants et R. 515-2 et suivants du Code Monétaire et Financier. Elle est une filiale d'AXA Bank Belgium et a pour but d'émettre des obligations foncières pour assurer des besoins de refinancement long terme pour sa maison-mère.

La Société a pour objet exclusif, tant en France qu'à l'étranger, l'exercice des activités et opérations définies ci-après :

- Opérations de crédit et opérations assimilées dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier et dans la limite de l'agrément de la Société ;
- Opérations de financement dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier au moyen de l'émission d'obligations foncières ou de tout autre emprunt
- Ainsi que toute activité connexe expressément autorisée par les textes sur les sociétés de crédit foncier, pour les besoins de la réalisation de son objet social exclusif.

Pour financer son activité, AXA Bank Europe SCF émet des obligations foncières (Covered Bonds) bénéficiant du privilège défini à l'article L. 515-14 du Code Monétaire et Financier dans le cadre d'un programme d'émission, dont le montant maximum est actuellement fixé à 9 milliards d'euros.

Depuis 2017, dans le but de couvrir les obligations foncières émises, AXA Bank Europe SCF a acquis un portefeuille de crédits hypothécaires originés par AXA Bank Belgium. AXA Bank Europe SCF est amenée à acquérir de temps en temps des crédits hypothécaires pour faire face à ses obligations croissantes de collatéralisation. Un processus de rechargement mensuel est aussi en place pour maintenir ce portefeuille à un niveau constant.

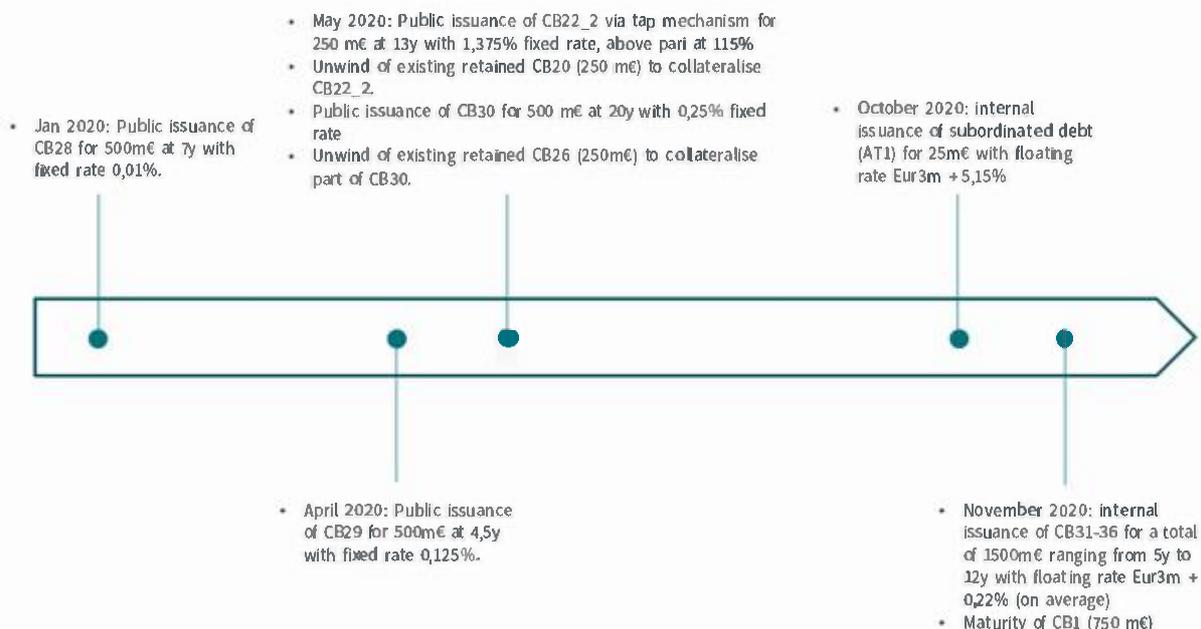
AXA Bank Europe SCF a aussi la possibilité d'octroyer des prêts sécurisés. Ce type d'actif n'est pas utilisé à la date de ce rapport.

AXA Bank Europe SCF a actuellement émis 8.250.000 K€ d'obligations foncières dont 5.500.000 K€ placées auprès d'investisseurs institutionnels et 2.750.000K€ retenus par AXA Bank Belgium. La liste des obligations foncières existantes au 31 décembre 2020 est reprise dans tableau ci-dessous :

Series	SECURITY_DES	Amount outstanding	Issue date	Maturity	Coupon type	CPN/SPD (%)	Retained	Remaining maturity
CB_10	AXASA 0 3/8 03/23/23	750,000,000	23-Mar-16	23-Mar-23	FIXED	0.375		2.2
CB_13	AXASA 1 1/4 01/26/32	250,000,000	26-Jan-17	26-Jan-32	FIXED	1.250		11.1
CB_14	AXASA 0 1/8 03/14/22	1,000,000,000	14-Mar-17	14-Mar-22	FIXED	0.125		1.2
CB_21	AXASA 0 1/2 04/18/25	750,000,000	18-Apr-18	18-Apr-25	FIXED	0.500		4.3
CB_22	AXASA 1 3/8 04/18/33	500,000,000	18-Apr-18	18-Apr-33	FIXED	1.375		12.3
CB_22_2	AXASA 1 3/8 04/18/33	250,000,000	28-May-20	18-Apr-33	FIXED	1.375		12.3
CB_23	AXASA 0 3/4 03/06/29	500,000,000	6-Mar-19	6-Mar-29	FIXED	0.75		8.2
CB_24	AXASA 0 09/20/29	500,000,000	20-Sep-19	20-Sep-29	FLOATING	0.32	ABB	8.7
CB_25	AXASA 0 10/21/28	500,000,000	21-Oct-19	21-Oct-28	FLOATING	0.29	ABB	7.8
CB_27	AXASA 0 10/21/32	250,000,000	21-Oct-19	21-Oct-32	FLOATING	0.34	ABB	11.8
CB_28	AXASA 0.0101/22/27	500,000,000	22-Jan-20	22-Jan-27	FIXED	0.01		6.1
CB_29	AXASA 0 1/8 10/01/24	500,000,000	1-Apr-20	1-Oct-24	FIXED	0.125		3.8
CB_30	AXASA 0 1/4 06/09/40	500,000,000	9-Jun-20	9-Jun-40	FIXED	0.25		19.4
CB_31	AXASA Float 11/05/25	250,000,000	5-Nov-20	5-Nov-25	FLOATING	0.21	ABB	4.8
CB_32	AXASA Float 11/05/26	250,000,000	5-Nov-20	5-Nov-26	FLOATING	0.22	ABB	5.8
CB_33	AXASA Float 11/05/27	250,000,000	5-Nov-20	5-Nov-27	FLOATING	0.22	ABB	6.8
CB_34	AXASA Float 11/05/28	250,000,000	5-Nov-20	5-Nov-28	FLOATING	0.22	ABB	7.8
CB_35	AXASA Float 11/05/30	250,000,000	5-Nov-20	5-Nov-30	FLOATING	0.23	ABB	9.8
CB_36	AXASA Float 11/05/32	250,000,000	5-Nov-20	5-Nov-32	FLOATING	0.24	ABB	11.8
Total	Total	8,250,000,000						
Total	o/w retained	2,750,000,000						
Total	o/w public	5,500,000,000						

II. ACTIVITES DE LA PERIODE

L'activité de l'année 2020 peut être synthétisée selon le graphique ci-dessous :



AXA Bank Europe SCF a réalisé, dans le 1er semestre 2020, le plus important programme de financement réalisé par la Société à ce jour. En effet, 4 opérations de financement ont été réalisées sur le marché public pour un montant total de 1.750.000 K€. Les séries émises ont les caractéristiques suivantes :

Highlights	Series 28	Series 29	Series CB_22_Tranche_2 (TAP)	Series CB_30
Tenor	7Y	4,5Y	12,9Y	20Y (longest ever)
Nominal (EUR MM)	500	500	250	500
Orderbook (good at re-offer)	1800 (largest ever)	585	1 034	1 350
oversubscription	3.6	1.2	4.1	2.7
Nr° of accounts (investors)	90	21	30	65
Pricing Date	January 14 th , 2020	March 19 th , 2020	May 18 th , 2020	May 28 th , 2020
Settlement Date	January 22 nd , 2020 (T+6)	April 1 st , 2020 (T+9)	May 28 th , 2020 (T+10)	June 9 th , 2020 (T+7)
Maturity Date (soft bullet ext.)	January 22 nd , 2027	October 1 st , 2024	April 18th, 2033	June 9th, 2040
Fixed Coupon	0.01%	0.125%	1.375%	0.250%
Re-Offer Yield	0.063%	0.252%	0.156%	0.334%
Re-Offer Spread	MidSwap E6M + 7 bps	MidSwap E6M + 38 bps	MidSwap E6M + 23 bps	MidSwap E6M + 24 bps
ALL-IN COST vs EONIA Swaps	EONIA+27 bp	EONIA+65,4 bp	EONIA+39,7 bp	EONIA+38,9 bp
External Ratings (Moody's)	Aaa	Aaa	Aaa	Aaa

En corolaire à ces émissions de Covered Bonds, elle a aussi

1. Acheté à AXA Bank Belgium des crédit logement pour un nominal estimé à 2.400.000 K€
2. Souscrit des « term loans » pour financer le niveau de sur-collatéralisation,
3. Conclut des swaps de couverture pour garder le risque de taux à un niveau accepté par le cadre de gestion des risques.

Dans le second semestre, AXA Bank Europe SCF a d'abord émis en octobre 25.000 K€ de fonds propres sous forme d'Additional Tier 1 souscrit par sa maison-mère. Le but de cette opération était d'améliorer sa position en termes de ratio de levier pour préparer les opérations de novembre.

En novembre, la 1^{ère} série historique émise par AXA Bank Europe SCF est arrivée à maturité et a été remboursée aux investisseurs. Concomitamment, 6 nouvelles séries (CB31 à CB36) de 250.000 K€ chacune ont été émises par la Société et retenues par AXA Bank Belgium.

En corolaire à ces émissions de Covered Bonds, elle a aussi

1. Acheté à AXA Bank Belgium des crédit logement pour conserver un niveau de sur-collatéralisation suffisant
2. Souscrit des ' term loan ' pour financer ce niveau de sur-collatéralisation,
3. Conclut des swaps de couverture pour garder le risque de taux à un niveau accepté par le cadre de gestion des risques.

III. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX : BILAN

Le total de bilan s'élève à **10.109.833 K€** au 31 décembre 2020 en hausse de près de 32% par rapport au 31 décembre 2019. Cette évolution reflète les activités décrites ci-dessus.

1. ACTIF

Le principal poste de l'actif, « emplois clientèles », représente **9.602.890 K€**. Ce poste est en hausse de 34% par rapport au 31 décembre 2019. Il correspond à l'évolution du portefeuille de crédits immobiliers (avant rechargement au 1^{er} janvier 2021) nécessaire à la garantie des titres émis.

Le poste de l'interbancaire s'élevait à 410.731 K€ dont un prêt court terme de 250.000 K€ (conclus avec AXA Bank Belgium).

Les comptes de régularisation d'un montant total de 95.441 K€ sont notamment composés pour un montant de 9.567 K€ des frais d'émission des obligations foncières non amortis et pour 85.874 K€ d'intérêts courus sur swaps.

2. PASSIF

Les dettes représentées par un titre « obligations foncières » (« Covered Bonds ») représentent 8.250.000 K€ (plus 19.341 K€ d'intérêts courus non échus) soit 82% du passif et en hausse de 32% par rapport à celui du 31 décembre 2020.

Les dettes envers les établissements de crédit (AXA Bank Belgium exclusivement) représentent 1.447.500 K€ en nominal et 5.433 K€ d'intérêts courus non échus. Ces dettes ont été souscrites pour des durées identiques aux obligations foncières inscrites au bilan et sont basées pour 60% sur un taux Euribor 3 mois plus une marge et pour 40% à taux fixe. Cette proportion a significativement évolué dans le 2^{ème} semestre 2020.

Le total des fonds propres et quasi-fonds propres est de 344.520 K€ (3.4% du passif). L'accroissement vient de la non-distribution de dividende. Ils sont composés notamment de 131.095 K€ de capital social et 150.000 K€ de dettes profondément subordonnées (AT1) dont une nouvelle émission en octobre 2020 de 25.000K€.

IV. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX : HORS BILAN

En 2020, la Société paye 0,20% pour la commission de réservation sur la ligne de liquidité octroyée par AXA Bank Belgium. Le montant de cette ligne est revu trimestriellement sur base du pied de bilan au dernier jour du trimestre précédent. Le montant de cette ligne s'élevait à 1.376.874 K€, c'est-à-dire 15% du pied de bilan d'AXA Bank Europe SCF au 31 septembre 2020.

Les prêts immobiliers à la clientèle de détail sont garantis principalement par des hypothèques pour un montant de 11.128.445 K€.

Pour couvrir son risque de taux, AXA Bank Europe SCF possède des swaps de taux pour un nominal de 11.697.500 K€ tous souscrits avec la maison-mère AXA Bank Belgium.

V. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX : COMPTE DE RESULTAT

Le produit net bancaire (PNB) de l'exercice comptable jusqu'au 31 décembre 2020 s'élevait à 38.442 K€. Pour rappel, ce montant était de 22.776 K€ pour l'exercice précédent. La hausse est de 69% sur l'exercice 2020 liée à l'augmentation du bilan de ces 18 derniers mois et les marges dégagées par ces nouvelles opérations/

Les revenus sont composés essentiellement de :

- 181.385 K€ d'intérêts perçus sur les prêts hypothécaires, qui sont échangés dans les Yield Maintenance Swap
- 103.638 K€ pour les montant reçus sur les swaps de taux.

Les charges financières proviennent pour

- 619 K€ de revenus des titres d'investissements (727K€ de revenus à taux négatifs et 108K€ de revenus à taux positifs),
- 178.437 K€ de montants payés sur les swaps de taux,
- 51.181 K€ d'intérêts payés sur les obligations foncières,
- 8.162 K€ d'intérêts sur les emprunts à terme souscrits avec la maison-mère,
- 4.235 K€ de rémunération du capital Additional Tier 1,
- 590 K€ d'intérêts débiteurs liés à gestion des comptes courants,
- 2.526 K€ de commissions pour la ligne de liquidité.

Le résultat brut d'exploitation est de 29.781 K€ (en hausse de 91%) après déduction de 9.944K€ de frais généraux. Ces frais généraux sont principalement constitués du coût de la gestion du portefeuille de crédits logements prestés par AXA Bank Belgium, du coût relatif aux prestations de service d'AXA Banque et AXA Bank Belgium et d'honoraires commissaires aux comptes, contrôleur spécifique et frais juridiques.

La perte sur le risque crédit est de 5.362 K€ résulte principalement de la crise liée au Covid-19 mais aussi de nouvelles modalités d'estimation des encours sains dégradés. A compter du 1^{er} janvier 2020, elles sont alignées avec celles de la norme IFRS 9 retenue pour les comptes consolidés d'AXA Bank Belgium.

Après prise en compte d'un impôt sur les sociétés estimé à 6.692 K€, le résultat net comptable s'élève, au 31 décembre 2020, à 17.729 K€, en hausse de 77% par rapport au résultat de l'exercice 2020.

VI. TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(En milliers d'euros, sauf mention contraire)

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	111 095	111 095	131 095	131 095	131 095
Nombre d'actions émises	11 109 520	11 109 520	13 109 520	13 109 520	13 109 520
Nombre d'obligations convertibles en actions					
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	127 955	133 772	225 784	242 789	284 983
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	22 408	16 991	9 436	17 262	24 448
Impôt sur les bénéfices	-7 559	-4 780	-2 665	-5 016	-6 692
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	14 844	12 203	6 750	9 995	17 728
Montant des bénéfices distribués					
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,34	1,10	0,52	0,93	1,35
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,34	1,10	0,51	0,76	1,35
Dividende attribué à chaque action					

IV. Personnel

Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	
Montant de la masse salariale de l'exercice	
Montant des sommes versées au titre des avantages	

VII. DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions de l'article D.441-6 du code de commerce, il est présenté ci-dessous les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs par date d'échéance au titre du dernier exercice. Les informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-6 du code de commerce n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

(Montants TTC)	Sans retard	Factures ayant connu un retard de paiement (1) au 31/12/2020				Total	Total
		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	> 90 jours		
Nombre de factures concernées	13	-	-	-	1	1	14
Montant des factures concernées	9 080 708	-	-	-	34 406	34 406	9 115 114
% sur montant des factures reçues en 2020	31,34%	-	-	-	0,26%	0,26%	32%
Nombre des factures exclues (litige)	-	-	-	-	1	1	1
Montant restant dû sur factures exclues (litige)	-	-	-	-	34 406	34 406	34 406

(1) Retard de paiement calculé sur la base du délai contractuel

VIII. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'a eu aucune activité en matière de recherche et développement.

IX. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément à l'article L.513-2 IV du Code Monétaire et Financier, AXA Bank Europe SCF ne détient aucune participation.

X. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Nous vous précisons que M. Emmanuel Ramé qui exerçait les fonctions de directeur général délégué en 2020 a démissionné de ses fonctions le 1er mars 2021.

XI. EVOLUTIONS PREVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour 2021, AXA Bank Europe SCF ne prévoit pas de changement majeur et prévoit de poursuivre les émissions d'obligations foncières en fonction des besoins de sa maison mère.

XII. RATIOS PRUDENTIELS

1. RATIO DE COUVERTURE

En sa qualité de société de crédit foncier, AXA Bank Europe SCF est tenue de respecter des ratios prudentiels spécifiques rendant compte du niveau de sécurité de ses émissions privilégiées. Ces éléments sont validés au minimum chaque trimestre par le Contrôleur spécifique et transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR »).

AXA Bank Europe SCF est tenue de mesurer le ratio de couverture qui correspond au rapport entre les actifs pondérés et les dettes privilégiées. Celui-ci doit être en permanence supérieur à 105%, conformément à l'article R513-8 du Code Monétaire et Financier créé par le Décret n°2011-205 du 23 février 2011 – art I et modifié par le Décret n° 2014-526 du 23 mai 2014 – art. I. La pondération a pour effet de limiter la prise en compte de certains actifs ne présentant pas le meilleur niveau de sécurité. De même sont déduits de l'actif, la partie des prêts dont la quotité de financement dépasse le seuil réglementaire les rendant éligibles au financement par dette privilégiée.

Au 31 décembre 2020, les actifs de couverture pondéré s'élèvent à 8.969.637 K€. Compte tenu d'un encours de dettes privilégiées de 8.279.385 K€, le ratio de couverture s'établit à 108,34%.

La Société vérifie également le respect de différentes limites de détention applicables à certains actifs. Au 31 décembre 2020, les valeurs de remplacement ont un encours égal à 4,98% du nominal des ressources privilégiées, soit inférieur à la limite légale de 15% du montant nominal des obligations foncières et autres ressources privilégiées.

2. AUTRES RATIOS PRUDENTIELS

Par ailleurs, AXA Bank Europe SCF a présenté durant l'exercice 2020 des ratios de liquidité supérieurs aux minima fixés par la réglementation bancaire.

XIII. GESTION DES RISQUES

La gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF est conforme aux exigences de la CRR-CRD IV qui requiert que les banques disposent d'un cadre d'appétit aux risques et d'un processus d'adéquation de leurs capitaux à ces risques (ICAAP). La gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF est sous-traitée au département de gestion des risques d'AXA Bank Belgium et vise à protéger AXA Bank Europe SCF en matière de solvabilité, de liquidité, de risque de taux, de risque de crédit et de risque opérationnel. Ces objectifs, ainsi que les processus de gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF sont décrits dans une charte de gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF qui a été présentée au comité des risques et d'audit de décembre 2020.

Cette charte de gestion des risques repose sur une cartographie des grandes catégories de risques applicables aux banques en général. Celle-ci distingue les risques qui sont significatifs dans le cadre des activités d'AXA

Bank Europe SCF de ceux qui le sont moins.

La cartographie des risques d'AXA Bank Europe SCF opère aussi une distinction entre les risques qui sont atténués par des processus de gestion des risques ainsi que par du capital et/ou des limites quantifiées d'appétit aux risques, de ceux qui sont atténués uniquement par des processus de gestion des risques.

Enfin, la charte de gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF détaille la gouvernance, l'ensemble des mesures prises pour gérer les risques d'AXA Bank Europe SCF, les limites en place ainsi que les processus de reporting et d'alerte en cas de dépassement de celles-ci. Les différentes limites ont été respectées durant 2020.

Comme défini dans la gouvernance de la société, l'appétit aux risques doit être revu annuellement. Les limites de risque à appliquer en 2021 ont été validées par le Comité des risques et d'audit de Décembre 2020.

XIV. OPERATIONS DE COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX

AXA Bank Europe SCF détient à l'actif de son bilan des prêts hypothécaires (rechargés mensuellement). Le financement de ces actifs est assuré principalement par des obligations foncières complétées par des emprunts de surdimensionnement (« *OC term loans* ») et du capital.

Afin de s'assurer que le risque de taux demeure contenu, ce risque inhérent à ces opérations est couvert presque entièrement par un portefeuille de swaps : « par-par asset swaps » pour couvrir les emprunts hypothécaires et « *receiver swaps* » pour couvrir certains passifs à taux fixe.

La gestion du risque de taux est soutenue par un outil informatique (ORM) de mesure du risque de taux au départ des caractéristiques des actifs et passifs d'AXA Bank Europe SCF. Cet outil est également utilisé pour la gestion du risque de taux d'AXA Bank Belgium et est d'ailleurs piloté par les équipes de gestion du risque de taux de cette dernière.

XV. ANALYSE DU RISQUE DE LIQUIDITE ET DE TAUX

Le risque de liquidité est limité pour AXA Bank Europe SCF car elle est financée par des Covered bonds à long-terme. De plus, la société possède aussi des liquidités pour couvrir ses besoins opérationnels.

L'actif d'AXA Bank Europe SCF (après l'application des par-par asset swaps décrits ci-dessus) bénéficie soit de revenus à taux variables indexés sur l'Euribor 3 mois majorés d'un spread, soit de revenus à taux fixe.

Le passif est constitué principalement d'obligations foncières à taux fixe et d'obligations foncières à taux variable. En considérant des swaps qui transforment éventuellement les coupons fixes des Covered bonds en coûts variables indexés sur l'Euribor 3 mois, le coût moyen du passif est inférieur au coût moyen de l'actif ; ce qui génère un spread positif résiduel au sein de la société.

Par la nature de ses actifs et passifs, AXA Bank Europe SCF n'est exposée qu'à un risque de taux limité.

La déclaration d'appétit a été validée par le comité des risques et d'audit pour l'exercice 2020 comporte une formalisation de son appétit limité à 5% des fonds propres pour le risque de taux d'intérêt (choc de 100 bps)

mais aussi pour les différents chocs à appliquer pour chaque scénario défini dans le SOT (« *Supervisory outlier test* »). Ce cadre définit, pour le risque de liquidité, des contraintes plus sévères que les contraintes réglementaires.

XVI. ANALYSE DU RISQUE DE CREDIT SUR LE PORTEFEUILLE ACHETE A AXA BANK BELGIUM

AXA Bank Europe SCF a acheté un portefeuille de créances hypothécaires à AXA Bank Belgium. Un processus de rechargement mensuel est prévu pour compenser l'amortissement naturel du portefeuille ainsi que les remboursements anticipés et garder cet actif constant.

Les prêts hypothécaires achetés par la société ont été choisis afin d'être conformes aux dispositions légales prévues pour un refinancement par obligations foncières. Ils ont également été sélectionnés sur base de critères financiers stricts afin de garantir au mieux la pérennité de la structure financière.

A fin décembre 2020, le portefeuille de créances cédées et originées par AXA Bank Belgium avait les caractéristiques suivantes :

Synthèse du portefeuille détenu au 31 décembre 2020	
Solde restant dû (k€)	9.591.482
Nombre de clients	74.442
Nombre de prêts	114.135
Prêt moyen par client	128.845
Taux d'intérêt moyen	2,00%
Maturité restante moyenne (en année)	16,32
Age moyen (seasoning, en année)	3,84
Quotité initiale moyenne (ILTV)	73,05%
Quotité courante moyenne (CLTV)	55,45%
Quotité couverte par une inscription hypothécaire (CLTM)	104,41%
Taux d'endettement moyen (Debt to Income, DTI)	34,53%

Sur le portefeuille décrit ci-dessus :

- 97,03% des crédits n'ont pas de retard de paiement et 99,54% des crédits ont moins de 30 jours de retard de paiement.
- 185 crédits ont actuellement plus de 90 jours de retard et/ou sont en remédiation. Ils représentent un capital restant dû de 11.893 K€ soit 0,12% du portefeuille. 85 crédits pour un capital restant dû de 7.119 K€ sont en recouvrement judiciaire soit 0,07% du portefeuille.
- De plus, 1006 crédits pour un montant restant dû total de 109.493 K€ sont en 'forbearance'. Certains de ces crédits peuvent par ailleurs être en remédiation ou recouvrement amiable.

Vu la crise liée à Covid-19, le gouvernement belge en collaboration avec le secteur bancaire, a offert, en décembre 2020 aux clients atteints par une perte d'emploi temporaire la possibilité de demander un nouveau moratoire de maximum de 9 mois (y compris les mois déjà utilisé dans les précédents moratoires durant l'année 2020) sur les remboursements de leurs prêts hypothécaires. Ce moratoire couvre le principal à rembourser ainsi que, dans certains cas, les intérêts dû. 0,57% (ou 54.300 K€) du portefeuille était sous moratoire au 31 décembre 2020.

Le montant des provisions inscrites au bilan pour le risque de crédit est de 6.542 K€. Ce montant a fait l'objet d'une modification de règles d'évaluation en fin 2020. L'impact actuel sur les résultats de l'exercice 2020 liées aux variations de provisions et aux amortissements de crédits est de 5.362 K€, majoritairement dû à la modification des règles d'évaluation.

Pour le calcul du ratio de couverture réglementaire, une pondération de 88,10% a été appliquée à ce portefeuille.

Des statistiques plus détaillées sont reprises dans les rapports trimestriels sur la qualité des actifs publiés et disponibles sur le site internet: <https://www.axabank.be/fr/a-propos-axa-banque/investor-relations-and-financial-information/covered-bonds>.

XVII. ANALYSE DU RISQUE DE CONCENTRATION

L'exposition provenant des swaps conclus entre AXA Bank Europe SCF est contractuellement couverte par une garantie en cash en cas de nécessité. L'exposition de la Société sur sa maison-mère n'est pas soumise à la réglementation relative au risque de concentration.

XVIII. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de l'assemblée générale mixte du 27 avril 2020, le mandat de M. Philippe Colpin a été renouvelé pour une durée de trois ans et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022.

XIX. DELEGATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'Assemblée générale mixte du 27 avril 2020 a renouvelé les délégations au Conseil d'administration pour procéder à une ou plusieurs augmentations de capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes - à hauteur de 40.000 K€ et pour une durée de 26 mois à compter de cette date. Ces délégations n'ont pas été utilisées à ce jour et devront le cas échéant être renouvelées à l'occasion de l'assemblée générale de 2022.

XX. JETONS DE PRESENCE

Lors de l'Assemblée générale du 27 avril 2020, la résolution de ne pas allouer de jetons de présence aux membres du Conseil d'administration a été adoptée.

XXI. INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

AXA Bank Europe SCF est soumise à la loi Grenelle II qui requiert de publier et de faire vérifier les informations sociales, environnementales et sociétales sur les 42 thématiques définies par la loi. La gestion d'AXA Bank Europe SCF a été intégralement confiée aux services d'AXA Bank Belgium et d'AXA Banque (France) dans le cadre d'une convention d'externalisation et de fourniture des services ainsi que dans le cadre d'une convention de gestion. Ainsi, AXA Bank Europe SCF n'est pas dotée de moyens humains propres et s'appuie sur le personnel de son

actionnaire de référence AXA Bank Belgium et sur le personnel d'AXA Banque.

AXA Bank Europe SCF ne dispose pas de locaux ni de moyens en propre. Ceci implique que les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux sont entièrement sous le contrôle du Groupe AXA et sont présentés dans son propre rapport de gestion. Aucune information n'est présente dans le rapport de gestion d'AXA Bank Europe SCF.

Les informations sociales, environnementales et sociétales pour le groupe AXA sont disponibles sur le site www.axa.com.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, en application des dispositions de l'article L.22-10-10 4^{ème} alinéa du Code de commerce, notre rapport sur le gouvernement d'entreprise au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration en sa réunion du 24 mars 2021.

CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

La Société est un établissement de crédit spécialisé disposant du statut de société de crédit foncier. Régie par les articles L.513-2 et suivants du Code monétaire et financier, elle a été constituée en août 2010, sous forme de société anonyme et a clôturé le 31 décembre 2020 son dixième exercice social.

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aux termes de l'article 15 des statuts de la Société, le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

Au 31 décembre 2020, le conseil d'administration était composé de trois membres personnes physiques et de deux personnes morales, tous liés au Groupe AXA :

- Monsieur Emmanuel VERCOUSTRE, Président ;
- Monsieur Philippe COLPIN ;
- Madame Marie-Cécile PLESSIX ;
- AXA Banque S.A. (représentée par Monsieur Bruno CHARLIN) et
- AXA S.A. (représentée par Monsieur Medhi BRIBECH).

Modifications intervenues dans sa composition au cours de l'exercice 2020 :

L'assemblée générale ordinaire de la Société du 27 avril 2020 a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Philippe COLPIN pour une durée de trois ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Lors de sa séance du 08 avril 2020, le conseil d'administration a accepté la nomination de Monsieur Roald Goossens

comme *Chief Risk Officer* en remplacement de Monsieur Christophe CROMBEZ, démissionnaire.

Au 31 décembre 2020, la Société dispose de trois dirigeants responsables, Monsieur Philippe COLPIN, Directeur Général et membre du conseil d'administration ainsi que Messieurs Emmanuel Ramé et David STEMBERGER, Directeurs Généraux Délégués.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et peuvent être renouvelés à tout moment.

Le tableau indiquant l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux figure en annexe 1 au présent rapport.

2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a. Le conseil d'administration

Conformément à l'article 17 des statuts de la Société, le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tous moyens, même verbalement.

Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire. Conformément aux dispositions du règlement intérieur du conseil, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication permettant l'identification des participants et garantissant leur participation effective, conformément à la réglementation en vigueur, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Cette possibilité de participation par visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication n'est normalement pas applicable pour l'arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et l'établissement du rapport sur la gestion de la Société. Au vu du contexte lié à la pandémie de Coronavirus (Covid-19), de l'arrêté du 14 mars 2020 (complété par l'arrêté du 16 mars 2020) portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du Covid-19, de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face au Covid-19, de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées générales et conseils d'administration en raison du Covid-19, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni le 8 avril 2020 par voie d'audioconférence sur convocation du président.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. La voix du président de séance est prépondérante.

Conformément à l'article 18 des statuts de la Société, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle les affaires qui la concernent.

En outre, il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

L'agrément des cessions d'actions aux tiers ainsi que les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration.

Le conseil d'administration assume les missions mises à la charge de l'organe délibérant dans le règlement n°97-02 du 21 février 1997 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Le conseil d'administration a qualité pour décider ou autoriser l'émission, sur les marchés réglementés ou non

réglementés ou hors marché, d'obligations foncières ou d'autres instruments financiers équivalents émis sur le fondement de droits étrangers ainsi que la souscription d'emprunts (privilégiés ou non privilégiés).

Au cours de l'exercice 2020, le conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises sur convocation de son Président ;

- Le 11 mars,
- Le 08 avril,
- Le 29 juin,
- Le 28 septembre,
- Le 16 décembre.

Le cabinet Cailliau Dedouit et Associés, Contrôleur Spécifique, a la possibilité de participer à chacune de ces réunions. Lors de ses réunions de 2020, le conseil d'administration a attaché une importance particulière aux résultats financiers de l'entreprise et à l'évolution de l'encours d'obligations foncières. Par ailleurs, il a pris connaissance du rapport annuel du contrôleur spécifique.

Délégation en matière d'augmentation de capital :

L'assemblée générale mixte du 27 avril 2020 a renouvelé les délégations conférées par l'assemblée générale du 24 avril 2019 au conseil d'administration pour procéder à une ou plusieurs augmentations de capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes - à hauteur de 40 millions d'euros et pour une durée de 26 mois à compter du 27 avril 2020.

En annexe 2 figure le tableau indiquant l'ensemble des délégations en matière d'augmentation de capital. Ces délégations devront le cas échéant être renouvelées à l'occasion de l'assemblée générale de 2022.

Conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce :

Les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce sont relatées dans l'annexe 3 au présent rapport.

b. Comités

Le conseil d'administration est assisté de comités spécialisés.

Les dirigeants responsables sont assistés par un Comité des engagements pour la prise de décisions relatives à la gestion de l'actif et du passif de la Société et par un Comité de gestion, étant entendu que les dirigeants responsables conservent l'entière responsabilité des décisions prises.

La Charte régissant le fonctionnement du conseil d'administration et des Comités spécialisés a été mise à jour courant de l'exercice 2019.

Le conseil d'administration a été régulièrement informé, durant l'exercice, des délibérations de ces Comités ainsi que de leurs décisions.

- **Comité des risques et d'audit**

Au 31 décembre 2020, le Comité des Risques et d'Audit est composé de :

- Madame Marie-Cécile PLESSIX, présidente,
- Monsieur Emmanuel VERCOUSTRE.
- AXA S.A. (représentée par Monsieur Mehdi BRIBECH).

Activités du Comité des Risques et d'Audit durant l'exercice 2020 :

Au cours de l'exercice 2020, le Comité des Risques et d'Audit s'est réuni 3 fois et a pris connaissance des travaux du contrôle périodique, du contrôle permanent, du contrôle spécifique, du contrôle de conformité et du contrôle de risques. Il a aussi défini un cadre annuel d'appétit aux risques.

- [Comité des comptes](#)

Au 31 décembre 2020, le Comité des Comptes est composé de :

- Monsieur Emmanuel VERCOUSTRE, président
- Madame Marie-Cécile PLESSIX,
- AXA S.A. (représentée par Monsieur Mehdi BRIBECH).

[Activités du Comité des Comptes durant l'exercice 2020 :](#)

Au cours de l'exercice 2020, le Comité des comptes s'est réuni quatre fois et a examiné les comptes annuels et le rapport annuel 2020 ainsi que les comptes semi-annuels de la Société au 30/06/2020. Il a aussi pris connaissance des résultats des travaux d'audit menés par les Commissaires aux Comptes.

- [Comité des nominations](#)

Au 31 décembre 2020, le Comité des Nominations est composé de :

- Monsieur Emmanuel VERCOUSTRE, président
- Madame Marie-Cécile PLESSIX,
- AXA S.A. (représentée par Monsieur Mehdi BRIBECH).

[Activités du Comité des Nominations durant l'exercice 2020 :](#)

Au cours de l'exercice 2020, le comité s'est réuni pour acter les nominations et les démissions dans les organes de direction et réaliser l'assessment des compétences collectives.

- [Comité des rémunérations](#)

Au 31 décembre 2020, le Comité des Rémunérations était composé de :

- Monsieur Emmanuel VERCOUSTRE, président
- Madame Marie-Cécile PLESSIX,
- AXA S.A. (représentée par Monsieur Mehdi BRIBECH).

[Activités du Comité des Rémunérations durant l'exercice 2020 :](#)

Au cours de l'exercice 2020, le comité s'est réuni pour proposer les principes et règles de rémunérations des mandataires sociaux.

c. Directeur général – Directeurs généraux délégués

Le directeur général et les directeurs généraux délégués sont investis à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite toutefois de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

En plus du Directeur Général, Monsieur Philippe COLPIN, la Société dispose de deux autres dirigeants responsables, Messieurs Emmanuel Ramé et David STEMBERGER, Directeurs Généraux Délégués.

Ils sont assistés par 2 comités consultatifs :

- [Comité des engagements](#)

Au 31 décembre 2020, le Comité des engagements était composé de :

- Monsieur David STEMBERGER ;

- Monsieur Emmanuel RAME ;
- Monsieur Roald GOOSSENS ;
- Monsieur Lieven GOOSSENS, qui en assure la présidence ;
- Monsieur Herbert VANLOMMEL ;
- Monsieur Philippe COLPIN.
- Monsieur Justin NOLLET en assure le secrétariat.

Les travaux du Comité des engagements sont concentrés essentiellement sur :

- La surveillance du marché
- La gestion des indicateurs prudentiels et de gestion ALM.

La fréquence de réunion du Comité des engagements est au minimum trimestriel.

- [Comité de gestion](#)

Au 31 décembre 2020 le comité de gestion était composé de :

- Monsieur Philippe COLPIN, Président et Secrétaire ;
- Monsieur David STEMBERGER ;
- Monsieur Emmanuel RAME ;
- Monsieur Roald GOOSSENS ;
- Monsieur Lieven GOOSSENS ;
- Monsieur Herbert VANLOMMEL.

Le comité de gestion se réunit de manière régulière et ses travaux portent essentiellement sur :

- La gestion journalière de la société y compris l'évolution des résultats financiers ;
- La gestion des différentes émissions et projets au sein de la Société.

3. LES PRINCIPES ET REGLES DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les administrateurs, le président du conseil d'administration le directeur général et les directeurs généraux délégués ne perçoivent aucune rémunération au titre de leurs mandats respectifs. Toutefois, le président du conseil, le directeur général ainsi que les directeurs généraux délégués ont droit, sur justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'exercice de leurs fonctions et dans l'intérêt de la Société. En outre, il n'existe pas d'accord prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration, le président du conseil, le directeur général ainsi que les directeurs généraux délégués, s'ils cessent leurs fonctions. L'assemblée générale du 27 avril 2020 a adopté la résolution de ne pas allouer de rémunération au conseil d'administration.

4. CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Il est précisé que la Société ne compte que deux actionnaires, AXA Bank Belgium et AXA Banque (voir ci-après), ce qui conduit naturellement à adapter au cas de la Société certaines règles classiques de gouvernance, lesquelles sont destinées avant tout aux sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, ce qui n'est pas le cas de la Société.

Compte tenu des caractéristiques propres de la Société, il n'est pas apparu nécessaire de se référer à un code de gouvernement d'entreprise (notamment au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF de décembre 2008), étant précisé que la Société s'est attachée à appliquer néanmoins les principes classiques de bonne gouvernance lorsque l'application de ces derniers fait sens compte tenu des spécificités de la Société.

5. ACTIONNARIAT – PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

La Société est détenue par :

- AXA Bank Belgium (précédemment dénommée AXA Bank Europe) : 13 109 519 actions
- AXA Banque : 1 action

Toute cession de titres donnant accès au capital ou aux droits de vote de la Société à un tiers est uniquement soumise à l'agrément préalable du conseil d'administration. En outre, chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales et il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.

L'assemblée générale extraordinaire est la seule habilitée à modifier les statuts de la Société.

Les modalités de participation des actionnaires de la Société à l'assemblée générale sont prévues dans le cadre de l'article 25 des statuts, étant précisé, à toutes fins utiles, que l'intégralité des actions de la Société est inscrite sous la forme nominative (pur ou administré).

Actionnariat des salariés :

La Société n'est pas dotée de moyens humains propres. Dans le cadre d'une convention d'externalisation et de fourniture de services ainsi que dans le cadre d'une convention de gestion (renouvelée en décembre 2017), elle s'appuie sur le personnel de son actionnaire de référence AXA Bank Belgium et sur le personnel d'AXA Banque pour exécuter et contrôler ses activités.

En conséquence, il n'existe aucune participation des salariés au capital social.

ANNEXES /

Au présent rapport sont joints les documents suivants :

- ANNEXE 1** Le tableau indiquant la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux
- ANNEXE 2** Le tableau indiquant l'ensemble des délégations en matière d'augmentation de capital
- ANNEXE 3** Liste des conventions visées à l'article L.225-102-1 dernier alinéa du Code de commerce

ANNEXE 1 / TABLEAU INDIQUANT LA LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX (SUR LES TERRITOIRES FRANÇAIS ET ETRANGERS)

EMMANUEL VERCOUSTRE

Fonctions et mandats	Au sein du Groupe AXA	Hors du Groupe AXA
Président du Conseil d'administration et administrateur	AXA Bank Europe SCF	
Membre du conseil d'administration / Administrateur	Représentant d'AXA Bank Belgium : AXA Banque	ISDA (association)
Membre du comité de direction et administrateur	AXA Bank Belgium	

MARIE-CECILE PLESSIX

Fonctions et mandats	Au sein du Groupe AXA	Hors du Groupe AXA
Directeur Général	AXA Banque	
Administrateur	AXA Bank Belgium AXA Bank Europe SCF Avansur	
Président	AXA Banque Financement Société Immobilière Carnot 203 AXA Home Loan SFH	
Membre du Conseil de Surveillance	Drouot Estate	

PHILIPPE COLPIN

Fonctions et mandats	Au sein du Groupe AXA	Hors du Groupe AXA
Administrateur / Directeur Général	AXA Bank Europe SCF	
Administrateur	Représentant d'AXA Bank Belgium: AXA Home Loans SFH CASPR SARL.	

AXA SA / MEHDI BRIDECH

Fonctions et mandats	Au sein du Groupe AXA	Hors du Groupe AXA
Administrateur	Représentant d'AXA SA : AXA Bank Europe SCF AXA Home Loan SFH	

AXA BANQUE / BRUNO CHARLIN

Fonctions et mandats	Au sein du Groupe AXA	Hors du Groupe AXA
Directeur Général Délégué	AXA Home Loan SFH	
Administrateur	Représentant d'AXA Banque : AXA Bank Europe SCF	

ANNEXE 2 / TABLEAU INDIQUANT L'ENSEMBLE DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Type de délégation	Date de l'assemblée Générale	Contenu de la délégation	Plafond	Délégations en cours de validité ou utilisées
Augmentation de capital (maintien du DPS)	AGM 27 avril 2020	Délégation au Conseil d'administration des compétences nécessaires en vue d'augmenter le capital social de la Société immédiatement par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription.	40.000.000 euros	La délégation conférée par l'AGM du 27 avril 2020 a une durée de 26 mois.
Augmentation de capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes	AGM 27 avril 2020	Délégation au Conseil d'administration des compétences nécessaires en vue d'augmenter le capital par incorporation au capital de tout ou partie des bénéfices, réserves ou primes ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions ordinaires gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi de ces deux procédés.	40.000.000 euros	Cette délégation a été conférée pour une durée de 26 mois à compter du AGM 27 avril 2020

ANNEXE 3 / CONVENTIONS INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSEE, SAUF LORSQU'ELLES SONT DES CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPERATIONS COURANTES ET CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES, ENTRE, D'UNE PART ET SELON LE CAS, L'UN DES MEMBRES DU DIRECTOIRE OU DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, LE DIRECTEUR GENERAL, L'UN DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES, L'UN DES ADMINISTRATEURS OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10 % DE LA SOCIETE ET, D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIETE DONT CETTE DERNIERE POSSEDE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL.

Pas de nouvelles conventions en 2020.

3 conventions réglementées ont continué de s'exercer sur l'année 2020 :

1- Convention de service « Service Level Agreement »

Une convention générale de service intitulée « Service Level Agreement » a été conclue en 2010 entre les sociétés AXA Banque et AXA Bank Belgium et qui a pour objet de fournir une description plus précise des tâches, responsabilités et du niveau de qualité devant être fournis par AXA Banque et/ou AXA Bank Belgium au titre des tâches qui leur sont confiées conformément à la convention de gestion et à la convention d'externalisation de services (voir points 2 et 3 ci-dessous). Cette convention a été modifiée le 8 août 2012 (après approbation par le Conseil du 20 juin 2012) puis le 10 avril 2014 (après approbation par le Conseil du 20 mars 2014).

2- Convention d'externalisation et de fourniture de services

La Société et les sociétés AXA Bank Belgium et AXA Banque ont conclu une convention d'externalisation et de fourniture de services le 23 septembre 2010. Cette convention a été revue en novembre 2017. Elle a pour objet l'accomplissement au profit de la Société de certaines tâches relatives aux fonctions support de ses activités, en particulier les services de secrétariat juridique et fiscal, de la préparation du reporting réglementaire, de la comptabilité et du contrôle des risques. L'exécution de cette convention s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

3- Convention cadre de mobilisation de créances (billet à ordre hypothécaire) entre la Société et AXA Banque

La Société et la Société AXA Banque ont conclu en date du 14 novembre 2014 une convention intitulée « convention cadre de mobilisation de créances billet à ordre hypothécaire » dont l'objet est l'émission de billets à ordre hypothécaires par AXA Banque et la détention de ceux-ci par la Société en tant que porteur. La conclusion de cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 19 septembre 2014. Cette convention est toujours existante mais n'est actuellement plus utilisée.

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2020

I. BILAN

1. ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Caisse, Banques Centrales	51	65
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit	410 681	437 488
<i>A vue</i>	160 731	187 544
<i>A terme</i>	249 949	249 944
Créances sur la clientèle	9 602 890	7 178 704
<i>Créances commerciales</i>		
<i>Autres concours à la clientèle</i>	9 599 210	7 168 121
<i>Valeurs non imputées</i>	3 680	10 583
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Prêts Subordonnés		
Participations et autres titres détenus à long terme		
Parts dans les entreprises liées		
Crédit-bail et location avec option d'achat		
Location simple		
Immobilisations incorporelles	12	40
Immobilisations corporelles		
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Comptes de négociation et de règlement		
Autres actifs	759	447
Comptes de régularisation	95 441	57 345
Total de l'Actif	10 109 833	7 674 089

2. PASSIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Banques Centrales, CCP.....		
Dettes envers les établissements de crédit	1 452 933	1 065 985
<i>A vue</i>		
<i>A terme</i>	1 452 933	1 065 985
Comptes créditeurs de la clientèle		
Autres sommes dues à la clientèle	557	2 053
Dettes représentées par un titre	8 269 341	6 270 874
<i>Obligations</i>	8 269 341	6 270 874
<i>Autres dettes</i>		
Autres passifs	11 482	26 182
Comptes de régularisation	27 925	7 353
Comptes de négociation et de règlement		
Provisions pour risques et charges	3 076	
Dettes subordonnées	151 076	125 927
Fonds pour risques bancaires généraux		
Capitaux propres		
Capital souscrit	131 095	131 095
Primes d'émission, de fusion		
Réserves	2 931	2 432
Report à nouveau (+/-)	41 689	32 194
Résultat de l'exercice (+/-)	17 728	9 995
Résultat en Instance d'affectation (+/-)		
Total du Passif	10 109 833	7 674 089

II. HORS-BILAN

<i>Engagements donnés (en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissement de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de Garantie		
Cautions, avals et autres garanties		
Garanties d'ordre de la clientèle		
Engagements sur titres		
Titres à recevoir		
<i>Engagements reçus (en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissement de crédit	1 376 874	1 011 305
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de Garantie		
Cautions, avals et autres garanties reçues d'ets de crédit		23 340
Garanties reçues de la clientèle	11 128 445	8 475 399
Engagements sur titres		
Titres à livrer		
<i>Engagements sur instruments financiers à terme (en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Engagements sur instruments financiers à terme		
Opérations sur instruments de taux d'intérêt	11 697 500	10 062 500
Opérations sur instruments de cours de change		
Opérations sur autres instruments		
Autres engagements		
Engagements donnés		
Engagements reçus		
Engagements douteux		

III. COMPTE DE RESULTAT

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés	284 404	242 033
Intérêts et charges assimilées	-242 605	-216 609
Revenus des titres à revenu variable		
Commissions (produits)	453	378
Commissions (charges)	-2 526	-1 948
Gains ou Pertes sur Opérations des portefeuilles de négociation		
Gains ou Pertes sur Opérations des portefeuilles de placement et assimilées		
Autres produits d'exploitation Bancaire		
Autres charges d'exploitation bancaire	-1	-1 078
Produit net bancaire	39 725	22 776
Produits et charges d'exploitation	-9 916	-7 172
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immo. corporelles et incorporelles	-28	-31
Résultat brut d'exploitation	29 781	15 573
Coût du Risque	-5 362	-562
Résultat d'exploitation	24 419	15 011
Gains ou Pertes sur actifs immobilisés		
Résultat courant avant d'impôt	24 419	15 011
Résultat exceptionnel		
Impôt sur les bénéfices	-6 692	-5 016
Dotations/Reprises de FRBG et Provisions réglementés		
Résultat net	17 728	9 995

ANNEXES SOCIALES AU 31 DECEMBRE 2020

Liste des annexes sociales au 31 décembre 2020 :

- Note 1 : Faits marquants, principes et méthodes comptables
- Note 2 : Effets publics et assimilés
- Note 3 : Caisses et banques centrales
- Note 4 : Créances sur les établissements de crédit
- Note 5 : Créances sur la clientèle
- Note 5.1 : Portefeuille de créances sur la clientèle
- Note 5.2 : Crédits à l'habitat ventilés par échéance (valeur nette comptable)
- Note 6 : Obligations et autres titres à revenu fixe
- Note 6.1 : Portefeuille titres
- Note 6.2 : Ventilation des titres
- Note 6.3 : Obligations et autres titres à revenu fixe ventilés par échéance (valeur nette comptable)
- Note 7 : Opérations avec les parties liées
- Note 7.1 : Prêts subordonnés
- Note 7.2 : Parts dans les entreprises liées
- Note 7.3 : Opérations avec les entreprises liées
- Note 7.4 : Participations et autres titres détenus à long terme
- Note 7.5 : Appartenance à un groupe
- Note 8 : Immobilisations
- Note 9 : Comptes de négociation, autres actifs et comptes de régularisation
- Note 10 : Banques centrales, dettes envers les établissements de crédit, comptes créditeurs de la clientèle
- Note 10.1 : Banques centrales
- Note 10.2 : Dettes envers les établissements de crédit
- Note 10.3 : Comptes créditeurs de la clientèle
- Note 11 : Dettes représentées par un titre
- Note 11.1 : Dettes représentées par un titre
- Note 11.2 : Durée résiduelle des dettes
- Note 12 : Comptes de négociations, autres passifs et comptes de régularisation
- Note 13 : Provisions pour risques et charges
- Note 14 : Dettes subordonnées
- Note 15 : Capitaux propres
- Note 15.1 : Capitaux propres
- Note 15.2 : Décomposition du capital social
- Note 15.3 : Variations des capitaux propres
- Note 16 : Instruments financiers à terme
- Note 17 : Intérêts et produits assimilés
- Note 18 : Revenus des titres à revenu variable
- Note 19 : Intérêts et charges assimilées
- Note 20 : Commissions
- Note 21 : Gains ou pertes
- Note 21.1 : Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de négociation

Note 21.2 : Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de placement et assimilés

Note 22 : Autres produits et charges d'exploitation bancaire

Note 23 : Charges générales d'exploitation

Note 24 : Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles

Note 25 : Honoraires des commissaires aux comptes

Note 26 : Coût du risque

Note 27 : Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Note 28 : Résultat exceptionnel

Note 29 : Impôts sur les bénéfices

Note 30 : Tableaux de flux de trésorerie

NOTE 1 : FAITS MARQUANTS, PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les sociétés de crédit foncier sont des établissements de crédit, agréés en qualité de société financière par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Les comptes individuels d'AXA Bank Europe SCF sont présentés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2014-07 du 26 novembre 2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

La Société a pour objet exclusif, tant en France qu'à l'étranger, l'exercice des activités et opérations définies ci-après :

- Opérations de crédit et opérations assimilées dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier et dans la limite de l'agrément de la Société ;
- Opérations de financement dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier au moyen de l'émission d'obligations foncières ou de tout autre emprunt ;
- Et toute activité connexe expressément autorisée par les textes sur les sociétés de crédit foncier, pour les besoins de la réalisation de son objet social exclusif.

Faits marquants

AXA Bank Europe SCF a réalisé au cours du 1er semestre 2020, le plus important programme de financement réalisé par la Société à ce jour. En effet, 4 opérations de financement ont été réalisées sur le marché public pour un montant total de 1.750.000 K€.

Au cours du second trimestre, la première série historique émise par AXA Bank Europe SCF est arrivée à maturité et a été remboursée aux investisseurs. Concomitamment, 6 nouvelles séries (CB31 à CB36) de 250.000 K€ chacune a été émise par la Société et retenues par AXA Bank Belgium.

A noter également, l'émission en octobre de 25 000K€ de fonds propres sous forme d'Additional Tier 1 souscrit par sa maison-mère afin d'améliorer sa position en terme de

ratio de levier.

La société a également acheté un portefeuille de crédit logement à AXA Bank Belgium pour 2.400.000 K€.

AXA Bank Europ SCF a par ailleurs souscrit des « *term loans* » pour financer le niveau de sur-collatéralisation et conclue des swaps de couverture pour garder le risque de taux à un niveau acceptable dans le cadre de la gestion des risques.

Éléments de l'actif

Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle :

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit ou assimilés, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les crédits sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils présentent un risque de non-recouvrement. Ces prêts font l'objet de dépréciations en intérêts et capital, après prise en compte des garanties reçues.

La classification en douteuse d'une créance entraîne celle de l'ensemble des encours et engagements relatifs à ce débiteur dans cette même catégorie.

Lorsque toutes les voies de recours par voies judiciaires et/ou amiable ont été épuisées et confirmer ainsi le caractère irrécouvrable d'une créance, cette dernière fait l'objet d'un enregistrement en perte.

Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines. Les intérêts sur créances douteuses ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au

moment de leur encaissement.

Les garanties reçues au titre de crédits accordés sont enregistrées et évaluées en comptabilité à la date d'enregistrement du contrat de crédit.

Crédits restructurés :

Conformément à l'article 2221-5 de l'ANC 2014-07 et par suite des restructurations de contrats intervenus dans le cadre de l'épidémie de covid-19 (reports gratuits d'échéances, capital et intérêts), la SCF a calculé une décote à appliquer sur les contrats des clients vulnérables égale à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration.

Cette décote est enregistrée à l'actif en diminution de la valeur comptable des crédits et est amortie sur la durée des reports d'échéances.

Provisionnement des encours de la clientèle :

Les créances affectées dans la catégorie « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation soit à dire d'expert soit sur base d'un modèle statistique en ce qui concerne les prêts et créances sur la clientèle. Les créances sont dépréciées lorsqu'il existe, après la mise en place du prêt, un ou plusieurs indices objectifs de dépréciation, dont l'impact sur les flux de trésorerie futurs peut être mesuré de manière fiable.

A compter du 1^{er} janvier 2020, les modalités d'évaluation des encours non douteux présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale sont alignées avec celles de la norme IFRS 9 en strate 2 (S2) retenue pour les comptes consolidés d'AXA Bank Belgium.

Ce risque de crédit portant sur les encours sains dégradés est évalué sur la base des pertes de crédit attendues sur leurs durées de vie résiduelles.

Dans ce contexte de crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, l'adoption de ce modèle de provisionnement en French Gaap permet de mieux refléter les potentiels impacts sur le risque de crédit des mesures mises en place en soutien à l'économie (moratoires accordés dans le cas d'AXA Bank Europe SCF).

L'impact du changement de modalités de calcul se traduit par une charge nette de 2,9 M€ en compte de résultat au poste coût du risque dont 0,7 M€

d'ajustement post-modèle. La pandémie de COVID-19 a limité la capacité des modèles de pertes de crédit attendues à refléter de manière adéquate toutes les conséquences des conditions économiques et des mesures gouvernementales qui en résultent. Ceci a nécessité l'introduction d'ajustements post-modèle par la direction constituant une marge de prudence visant à couvrir le risque d'imprécisions des modèles de provisionnement.

Au bilan, ce risque de crédit est comptabilisé sous forme de provision au passif.

Dans le cadre des moratoires de paiement COVID-19, des reports d'intérêts ont été accordés aux clients d'ABE SCF occasionnant une perte de valeur actuelle de 530 K€. Une provision pour dépréciation de même hauteur a été comptabilisée dans les comptes au 31.12.2020 pour prendre en compte cette perte de valeur.

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement, selon le mode linéaire, d'une durée de 5 ans pour les frais d'établissement et d'une durée de 1 an pour les logiciels et licences.

Comptes de régularisation :

Les primes d'émission, les primes de remboursement des obligations foncières ont un caractère de complément de rémunération et sont amorties selon la méthode du TIE (taux d'intérêt effectif) sur la durée de vie des titres concernés. Les frais liés à l'émission sont amortis suivant la même méthode.

Remarque : si la prime d'émission est supérieure à 10 % du montant de l'émission, fiscalement c'est un amortissement actuariel qui est requis et comptablement, il est admis de pouvoir amortir la prime suivant le même principe.

Le net des produits à recevoir et des charges à payer sur swap est aussi comptabilisé en comptes de régularisation.

Eléments du passif

Dettes envers les établissements de crédit :

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

Dettes représentées par un titre :

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support. Pour financer son activité, AXA Bank Europe SCF a émis des obligations foncières. Les obligations foncières émises ont fait l'objet d'une notation par l'agence de notation Moody's. Les émissions sont enregistrées pour leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

Instruments financiers à terme de taux :

AXA Bank Europe SCF détient à l'actif un portefeuille de prêts immobiliers auprès d'AXA Bank Belgium.

Relativement à ces créances, AXA Bank Europe SCF perçoit un taux fixe ou variable basé sur l'OLO (Obligation linéaire, bonds émis par l'état belge). AXA Bank SCF couvre les variations de taux d'intérêt liées à ce portefeuille de créances par des contrats de swaps dits 'Yield Maintenance Swaps'. Dans le cadre de ces contrats, ABE SCF paye mensuellement les intérêts et autres revenus provenant de ce portefeuille en échange d'un taux variable indexé sur l'indice Euribor 3 mois assorti d'une marge définie au contrat.

Au passif, ABE SCF émet des obligations foncières, « *covered bonds* » qui :

- d'une part, servent un taux fixe et sont alors couvertes par des contrats de swaps de taux d'intérêt dans lequel AXA Bank Europe SCF reçoit du taux fixe et verse un taux variable de type Euribor 3 mois plus une marge fixe. Le notionnel du contrat de swap pour une série d'obligations foncières déterminée sera égal au notionnel de cette série d'obligations foncières jusqu'à leur maturité. Comptablement, ces swaps de taux sont des Dérivés de couverture.

- d'autre part, servent un taux variable de type Euribor 3 mois plus une marge fixe.

Impôts sur les Sociétés :

En France, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 250 millions d'euros, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 28%, les plus-values à long terme (hors plus-values sur les sociétés à prépondérance immobilière) sont exonérées depuis le 1er janvier 2007. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 28%, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme.

Une contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2000. AXA Bank Europe SCF a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune de ces périodes.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. AXA Bank Europe SCF est intégrée fiscalement dans le groupe d'intégration fiscal de sa mère AXA.

Engagements sociaux :

AXA Bank Europe SCF n'est pas dotée de moyens humains propres. Dans le cadre d'une convention d'externalisation et de fourniture de services ainsi que dans le cadre d'une convention de gestion, AXA Bank Europe SCF s'appuie, sur le personnel de son actionnaire de référence AXA Bank Europe et sur le personnel d'AXA Banque.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

NOTE 2 : EFFETS PUBLICS ET ASSIMILES

Néant.

NOTE 3 : CAISSES ET BANQUES CENTRALES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Caisse		-
Banque de France	51	65
Total	51	65

NOTE 4 : CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
A vue	160 731	187 544
Comptes ordinaires Débiteurs	160 731	187 544
Créances rattachées		-
A terme	249 949	249 944
Prêts JJ		-
Comptes et prêts	250 000	250 000
Titres reçus en pension livrée		-
Dettes rattachées sur titres reçus en PL		-
Créances rattachées	-51	-56
Total	410 681	437 488

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE**NOTE 5.1 : PORTEFEUILLE DE CREANCES SUR LA CLIENTELE**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Crédits à l'habitat	9 593 296	7 161 954
Prêts immobiliers	9 581 813	7 154 990
Créances rattachées sur prêts immobiliers	11 484	6 964
Créances douteuses	5 913	6 167
Créances douteuses sur Prêts hypothécaires	9 999	8 043
Provisions sur créances douteuses sur Prêts hypothécaires	-4 086	-1 876
Créances rattachées sur créances douteuses		-
Valeurs non imputées	3 680	10 583
Autres sommes dues	3 680	10 583
Total	9 602 890	7 178 704

NOTE 5.2 : CREDITS A L'HABITAT VENTILES PAR ECHEANCE

(En milliers d'euros)	Échéance < 3 mois	Échéance de 3 mois à 1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance de plus de 5 ans	Créances rattachées	31/12/2020	31/12/2019
Crédits à l'habitat	160 669	474 210	2 483 973	6 462 961	11 484	9 593 296	7 161 954
Total crédits à l'habitat	160 699	474 210	2 483 973	6 462 961	11 484	9 593 296	7 161 954

NOTE 6 : OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE (néant)

NOTE 7 : OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

NOTE 7.1 : PRETS SUBORDONNES

Néant.

NOTE 7.2 : PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

Néant.

NOTE 7.3 : OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

BILAN

(En milliers d'euros)	Opérations avec les entreprises liées	Autres opérations	31/12/2020
CREANCES			
Caisse, Banques Centrales	-	51	51
Créances sur les établissements de crédit	410 681	-	410 681
<i>A vue</i>	160 731	-	160 731
<i>A terme</i>	249 949	-	249 949
Créances sur la clientèle	-	9 602 890	9 602 890
Billet à ordre	-	-	-
Total des emplois	410 681	9 602 940	10 013 621
DETTES			
Dettes sur les établissements de crédit	1 452 933	-	1 452 933
<i>A vue</i>	-	-	-
<i>A terme</i>	1 452 933	-	1 452 933
Dettes sur la clientèle	557	-	557
Dettes représentées par un titre	2 749 295	5 520 045	8 269 341
Dettes subordonnées	151 076	-	151 076
Total des ressources	9 873 906		9 873 906

HORS-BILAN

(en milliers d'euros)	Opérations avec les entreprises liées	Autres opérations	31/12/2020
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagement de financement			
En faveur d'établissements de crédit			
En faveur de la clientèle			
Engagement de garantie			
En faveur d'établissements de crédit			
En faveur de la clientèle			
Engagement sur titres			
Total des engagements donnés			
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagement de financement			
Reçus d'établissements de crédit	1 376 874	-	1 376 874
Reçus de la clientèle	-	-	-
Engagement de garantie			
Reçus d'établissements de crédit	11 128 445		11 128 445
Reçus de la clientèle	11 128 445		11 128 445
Engagement sur titres			
Total des engagement reçus			
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME			
Opérations sur instruments de taux d'intérêt	11 697 500		11 697 500
Total engagements sur instruments financiers à terme			
	11 697 500		11 697 500

Axa Bank Europe SCF n'a conclu aucune transaction significative avec des parties liées à des conditions anormales de marché pour l'exercice arrêté au 31/12/2020.

NOTE 7.4 : PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

Néant.

NOTE 7.5 : APPARTENANCE A UN GROUPE

	Nom	Siège	SIREN	Site
Entreprise qui établit les états financiers consolidés de l'ensemble d'entreprises le plus grand dont AXA Bank Europe SCF fait partie en tant que filiale	AXA SA	25, avenue Matignon, 75008 Paris France	572 093 920	https://www.axa.com/fr/investisseurs/rapports-annuels-et-semestriels
Entreprise qui établit les états financiers consolidés de l'ensemble d'entreprises le plus petit dont AXA Bank Europe SCF fait partie en tant que filiale	AXA Bank Belgium	Place du Trône, 11000 Bruxelles	-	https://www.axabank.be/fr/a-propos-axa-banque/investor-relations-and-financial-information/financial-publications

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur brute au 31/12/2019	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Transfert	Valeur brute au 30/06/2020	Amortissements dépréciations	Valeur nette au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles	449	-	-	-	449	438	12
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-
Total de l'actif immobilisé	449	-	-	-	449	438	12

NOTE 9 : COMPTES DE NEGOCIATION, AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Comptes de négociation		-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ouverts chez les établissements de crédit		-
Comptes des règlement relatifs aux opérations sur titres ouvert chez les sociétés de Bourse		-
Autres actifs	759	447
Dépôt de garantie versés pour le compte propre		-
Autres débiteurs divers	759	447
Créances rattachées		-
Comptes de régularisation actif	95 441	57 345
Comptes d'ajustement sur instruments financiers à terme		-
Comptes d'ajustement hors bilan sur titres de transaction		-
Pertes à étaler		-
Charges constatées d'avance		-
Charges à répartir	9 567	18 089
Autres Produits à recevoir		-
Produits à recevoir sur swap	85 874	39 256
Comptes de régularisation divers		-
Total	96 200	57 792

NOTE 10 : BANQUES CENTRALES, DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT, COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE**NOTE 10.1 : BANQUES CENTRALES**

Néant.

NOTE 10.2 : DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
A vue		-
Comptes ordinaires Crédeurs		-
Dettes rattachées		-
Emprunts JJ		-
A terme	1 452 933	1 065 985
Comptes et emprunts	1 447 500	1 062 500
Dettes rattachées	5 433	3 485
Autres sommes dues		-
Total	1 452 933	1 065 985

NOTE 10.3 : COMPTES CREDITEURS A LA CLIENTELE

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs non imputées	557	2 053
Autres sommes dues à la clientèle	557	2 053
Total	557	2 053

NOTE 11 : DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE**NOTE 11.1 : DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE**

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Obligations foncières	8 269 341	6 270 874
Obligations	8 250 000	6 250 000
Dettes rattachées	19 341	20 874
Autres dettes		-
Opérations sur titres		-
Total	8 269 341	6 270 874

NOTE 11.2 : DUREE RESIDUELLE DES DETTES

(En milliers d'euros)	Échéance < 3 mois	Échéance entre 3 mois et 1 an	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance > 5 ans	Dettes rattachées	2020	2019
Emprunts Obligataires							
Covered bonds	-		3 250 000	5 000 000	19 341	8 269 341	6 270 874
Autres dettes représentées par un titre							
Opérations sur titres							
Total	-		3 250 000	5 000 000	19 341	8 269 341	6 270 874

NOTE 12 : COMPTES DE NEGOCIATIONS, AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Comptes de négociation		-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ouverts chez les établissements de crédit		-
Comptes des règlement relatifs aux opérations sur titres ouvert chez les sociétés de Bourse		-
Autres passifs	11 482	26 182
Primes sur instruments conditionnels vendus		-
Dettes sur titres de transaction empruntés		-
Dettes rattachées sur les intérêts de prêts et emprunts		-
Fournisseurs	8 854	34
Dettes sociales & fiscales	480	457
Impôts sur les sociétés	2 147	2 351
Autres dépôts de garantie reçus		23 340
Autres créditeurs		-
Comptes de régularisation passif	27 925	7 353
Comptes d'ajustement sur instruments financiers à terme		-
Comptes d'ajustement sur autres éléments de hors bilan		-
Gains à étaler	17 518	-
Produits constatés d'avance		-
Charges à payer divers	464	727
Charges à payer dettes fiscales	260	204
Charges à payer swap	9 684	6 422
Autres comptes de régularisation		-
Total	39 407	33 535

NOTE 13 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(En milliers d'euros)	31/12/2019	Dotations	Reprises	Transfert	31/12/2020
Risques sur la clientèle (*)		3 076			3 076
Total		3 076			3 076

(*) A compter du 1^{er} janvier 2020, changement des modalités d'estimation des encours sains dégradés et alignement avec celles de la norme IFRS 9 retenue pour les comptes consolidés d'AXA Bank Belgium se traduisant par une charge nette de 2,9M€.

NOTE 14 : DETTES SUBORDONNEES

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
A durée déterminée		-
A durée indéterminée	150 000	125 000
Dettes rattachées	1 076	927

Total	151 076	125 927
--------------	----------------	----------------

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

NOTE 15.1 : CAPITAUX PROPRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Capital social	131 095	131 095
Prime d'émission	-	-
Réserve légale	2 931	2 432
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	41 689	32 194
Résultat de l'exercice	17 728	9 995
Résultat en instance d'approbation	-	-
Total	193 444	175 716

NOTE 15.2 : DECOMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Capital social	131 095	131 095
Nombres d'actions :		
- totalement libérées	13 109 520	13 109 520
- non libérées		
Valeur nominale de l'action en euros	10	10

NOTE 15.3 : VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	Capital social	Primes	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
A l'ouverture	131 095		2 432		32 194	9 995	175 716
Dividendes versés au cours de l'exercice							
Augmentation de capital							
Affectation du résultat de l'exercice antérieur			500		9 496	-9 995	
Autres mouvements							
Résultat de l'exercice						17 728	17 728
A la clôture	131 095		2 931		41 689	17 728	193 444

NOTE 16 : INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Etablissements de crédit OCDE

<i>(En milliers d'euros)</i>	Montant notionnel gré à gré	Juste valeur	Créances rattachées
Swaps taux d'intérêt macro-couverture	2 000 000	57 271	7 481
Swaps taux yield	9 697 500		31 633
Total opérations fermes	11 697 500	57 271	39 114

Montant notionnel gré à gré selon durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	< à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Swaps taux d'intérêt macro-couverture		1 750 000	250 000
Swaps taux yield		3 810 000	5 887 500
Total opérations fermes		5 560 000	6 137 500

NOTE 17 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Opérations avec les établissements de crédit	103 638	96 171
Comptes ordinaires débiteurs		-
Comptes et prêts à terme		-
Produits divers d'intérêts	103 638	96 171
Swap micro-couverture		-
Prêts subordonnés à terme		-
Opérations avec la clientèle	181 385	145 421
Intérêts sur les comptes courants		-
Intérêts sur crédits à l'habitat	181 385	145 421
Opérations sur titres		-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-619	442
Titres de placement		-
Titres d'investissement	-619	442
Produits sur dettes constituées par des titres		-
Autres produits sur dettes const. par des titres		-
Total	284 404	242 033

NOTE 18 : REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

Néant.

NOTE 19 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Opérations avec les établissements de crédit	-191 424	-156 730
Comptes ordinaires créditeurs	-590	-1 155
Comptes et emprunts à terme	-8 162	-5 161
Charges diverses d'intérêts	-178 437	-146 293
Pensions livrées	-	-
Emprunts subordonnés	-4 235	-4 120
Commissions	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Intérêts sur les comptes courants	-	-
Intérêts sur prêts et emprunts à terme	-	-
Opérations sur titres	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-51 181	-59 879
Titres de placement	-	-
Titres d'investissement	-	-
Charges sur dettes constituées par des titres	-46 828	-54 915
Autres charges sur dettes const. par des titres	- 4 353	-4 964
Commissions	-	-
Autres intérêts et charges assimilées	-	-
Charges sur engagements de financement	-	-
Total	-242 605	-216 609

NOTE 20 : COMMISSIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Produits de commission	453	378
Commissions	453	378
Charges de commission	-2 526	-1 948
Commissions de réservation ligne de crédit	-2 524	-1 954
Commissions Royal Street	-	-
Commissions interbancaires	-3	-3
Commissions titres/cash nantis	-	8
Commissions nettes	-2 073	-1 570

NOTE 21 : GAINS OU PERTES**NOTE 21.1 : GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DE PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION**

Néant.

NOTE 21.2: GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DE PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILEES

Néant.

NOTE 22 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2019 pro forma
Autres produits d'exploitation bancaire			
Produits divers d'exploitation bancaire			
Autres charges d'exploitation bancaire	-1	-1 078	
Charges diverses d'exploitation bancaire	-1	-1 078	
Total	-1	-1 078	

Pro forma : cette annexe est présentée en pro forma pour 2019 pour tenir compte du reclassement des cotisations FRU depuis les charges des autres activités (PNB) vers les charges générales d'exploitation (frais généraux) réalisé en 2020 et ce conformément aux pratiques de place, étude des textes et recommandation de nos commissaires aux comptes.

NOTE 23 : PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2019 pro forma
Impôts et taxes	-1 844	-621	-1 700
Contribution sociale de Solidarité des sociétés (C3S)	-302	-204	-204
Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE)	-260	-417	-417
Fonds de résolution unique FRU	-1 283		-1 078
Services extérieurs	-8 198	-6 680	-6 680
Autres services extérieurs	-8 198	-6 680	-6 680
Autres charges ou produits d'exploitation	126	129	129
Total	-9 916	-7 172	-8 251

Pro forma : cette annexe est présentée en pro forma pour 2019 pour tenir compte du reclassement des cotisations FRU depuis les charges des autres activités (PNB) vers les charges générales d'exploitation (frais généraux) réalisé en 2020 et ce conformément aux pratiques de place, étude des textes et recommandation de nos commissaires aux comptes.

NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux amortissements et aux provisions		-
Immobilisations corporelles		-
Dotations aux amortissements et aux provisions	-28	-31
Immobilisations incorporelles	-28	-31
Total	-28	-31

NOTE 25 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(En milliers d'euros)	PWC		MAZARS	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Audit				
Commissariat aux comptes, certification	25	25	25	25

Services autres que Certification des Comptes	15(*)	15	30(*)	
Total	25	40	55	25

(*) Les prestations réalisées couvrent les SACC fournis à la demande de l'entité, correspondant aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché d'AXA Bank Europe SCF.

NOTE 26 : COUT DU RISQUE

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-3 466	-1 710
Reprises aux provisions pour créances douteuses	1 256	1 177
Pertes couvertes par des provisions	-	-
Pertes non couvertes par des provisions	-76	-30
Récupération sur créances amorties	-	-
Dotations aux dépréciations des titres	-	-
Reprises aux dépréciations des titres	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-3 076	-
Reprises aux provisions pour risques et charges	-	-
Total	-5 362	-562

NOTE 27 : GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

Néant.

NOTE 28 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Néant.

NOTE 29 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

(En euros)	31/12/2020	31/12/2019
Impôts	-6 692	-5 016
Total	-6 692	-5 016

NOTE 30 : TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE

Tableau de flux de trésorerie		
	31/12/2020	31/12/2019
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		
Résultat courant avant Impôts	24 419 471,29	15 011 272,48
Dotations nettes aux amortissements	28 051,08	30 760,57
Variation des provisions sur écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00
Dotations / (Reprises) nettes des provisions sur placements et actifs corporels	2 209 837,81	532 367,62
Variation de la juste valeur des placements et instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	0,00	0,00
Dotations / (Reprises) nettes des autres provisions	3 076 002,87	0,00
Résultat des entreprises consolidées par mise en équivalence	0,00	0,00
Réintégration / Déduction des montants inclus dans le résultat courant avant impôt mais sans impact sur les flux de trésorerie	5 313 891,76	563 128,19
Plus ou moins values nettes réalisées	0,00	0,00
Charges liées aux dettes de financement	4 267 166,66	4 120 465,28
Réintégration / Déduction des montants inclus dans le résultat courant avant impôt pour reclassement en tant qu'opération d'investissement ou de financement	4 267 166,66	4 120 465,28
Dividendes comptabilisés en résultat sur l'exercice	0,00	0,00
Revenus financiers comptabilisés en résultat sur l'exercice	-284 857 417,48	-242 411 298,28
Charges financières comptabilisées en résultat sur l'exercice	240 346 661,50	215 514 740,50
Réintégration / Déduction des montants comptabilisés sur une base accrétive et devant être pris en compte sur la base des flux de trésorerie	-44 510 755,98	-26 896 557,78
Dividendes et acomptes sur dividendes encaissés	0,00	0,00
Revenus financiers encaissés	233 741 143,38	237 181 215,84
Charge d'intérêts payés (hors intérêts sur la dette de financement, dettes à durée indéterminée, appels de marges et autres dettes)	-236 730 147,46	-213 471 945,69
Variation nette des activités opérationnelles bancaires	-41 154 713,93	-14 492 685,70
Variation des créances et dettes courantes	0,00	0,00
Impact sur la trésorerie relatif aux autres actifs et passifs	13 763 581,10	-12 248 082,41
Impôts décaissés	-6 927 568,00	-208 080,00
Autres transactions relatives aux opérations courantes avec impact sur la trésorerie et autres ajustements de transactions sans impact sur la trésorerie	75 718,11	29 577,54
Flux de trésorerie relatifs aux activités opérationnelles non inclus dans le résultat courant avant impôt	-37 231 986,80	-3 210 000,42
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	-47 742 213,07	-10 411 692,25
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	0,00	0,00
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements de placements	0,00	0,00
Flux de trésorerie liés aux achats et émissions de placements	0,00	0,00
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,00	0,00
Flux de trésorerie liés aux dettes et créances collatérales relatives aux opérations de prêts de titres et assimilés	0,00	0,00
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	0,00	0,00
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		
Emissions d'instruments de capital	25 000 000,00	0,00
Remboursements d'instruments de capital	0,00	0,00
Opérations sur titres d'autocontrôle	0,00	0,00
Dividendes payés	0,00	0,00
Intérêts payés sur dettes subordonnées à durée indéterminée	0,00	0,00
Gains et pertes de contrôle	0,00	0,00
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires	25 000 000,00	0,00
Trésorerie générée par les émissions de dettes financières	0,00	0,00
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes financières	0,00	0,00
Intérêts payés sur dettes de financement	-4 085 736,11	-4 151 090,28
Impact net des dérivés relatifs aux dettes de financement	0,00	0,00
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	-4 085 736,11	-4 151 090,28
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	20 914 263,89	-4 151 090,28
Flux de trésorerie nets provenant des abandons d'activités	0,00	0,00
Flux de trésorerie nets provenant des abandons d'activités	0,00	0,00
Trésorerie et équivalent de trésorerie au 1er Janvier	187 609 888,92	202 172 671,45
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	-47 742 213,07	-10 411 692,25
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	0,00	0,00
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	20 914 263,89	-4 151 090,28
Flux de trésorerie nets provenant des abandons d'activités	0,00	0,00
Interco et comptes de liaison	0,00	0,00
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	0,00	0,00
Effet net des variations de change et des reclassements sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	0,00	0,00
Trésorerie et équivalent de trésorerie au 31 Décembre	160 781 939,74	187 609 888,92

DECLARATION EN VERTU DE L'ARTICLE 3(2)(C) DE LA LOI TRANSPARENCE

Je soussigné, Philippe Colpin, Directeur General agissant en vertu de l'article 20.2 des statuts d'AXA Bank Europe SCF (la « Société »), déclare, qu'à ma connaissance, les états financiers établis conformément au corps de normes comptables applicables donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la Société, et que le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution et les résultats de la Société, de la situation de celle-ci et des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Paris, le 12/04/2021

 Philippe Colpin
(Signature)
)

Digitally signed
by Philippe
Colpin
(Signature)
Date: 2021.04.12
14:09:48 +02'00'

Philippe Colpin
Directeur Général
AXA BANK EUROPE SCF
Société de Crédit Foncier

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2020

AXA Bank Europe SCF

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'assemblée générale
AXA Bank Europe SCF
203/205 rue Carnot
94120 Fontenay-Sous-Bois

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AXA BANK EUROPE SCF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque de crédit – Evolutions des modalités d'estimation des encours sains dégradés et évaluation des dépréciations sur encours de crédit douteux

Risque identifié

Dans le cadre de ses activités, AXA Bank Europe SCF est exposée au risque de crédit. A ce titre, la banque constitue, d'une part, des dépréciations individuelles sur base statistique ou à dire d'expert sur encours douteux à l'actif de son bilan et d'autre part, des provisions sur encours sains dégradés au passif.

Ces dépréciations et provisions constituent des estimations significatives pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction.

Les principes comptables d'évaluation de ces dépréciations et provisions sont présentés dans la note sur les principes et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels.

En 2020, AXA Bank Europe SCF a procédé à une évolution des modalités d'évaluation des encours non douteux présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale, comme indiqué dans la note sur les principes et méthodes comptables de l'annexe. Ces provisions, calculées sur base des encours sains dégradés, reposent sur des estimations qui intègrent des paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut, en tenant compte de données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) appréciées au niveau d'AXA Bank Belgium et au regard de paramètres propres au portefeuille de crédit d'AXA Bank Europe SCF.

Pour l'évaluation comptable des risques de crédit, les méthodes de la banque reposent désormais sur une classification des actifs en deux catégories distinctes selon l'évolution attendue, dès l'origine, du risque de crédit attaché à l'actif :

- Encours sains dégradés : regroupe les actifs sains pour lesquels une dégradation significative du risque de crédit a été observée depuis la comptabilisation initiale ;
- Encours douteux : regroupe les actifs qui présentent un risque de non-recouvrement. Ceux-ci font l'objet de dépréciations, estimées sur base individuelle ou statistique.

La pandémie du Covid-19 a conduit à une crise sanitaire et économique qui affecte la capacité de remboursement des emprunteurs avec des situations contrastées selon les secteurs d'activité.

La note sur les principes et méthodes comptables et les notes 5.1 et 13 font état d'un total de dépréciations et provisions au titre du risque de crédit de 7,2 M€.

Dans un contexte d'incertitude lié à la pandémie et à ses effets sur le niveau réel de défaut dans les années à venir, nous avons considéré (i) l'évolution des modalités d'estimation des encours sains dégradés et (ii) l'évaluation des dépréciations individuelles ou statistiques des douteux comme un point clé de l'audit en raison :

- du risque d'incidence matérielle sur les résultats de la banque ;
- de la complexité de l'estimation des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut, y compris la valeur des garanties associées ;
- de la sensibilité des paramètres de calcul aux hypothèses retenues par la direction.

Notre approche d'audit

Dans le cadre de notre appréciation de cette estimation significative retenue pour l'arrêté des comptes. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de non-recouvrement. Nous avons testé la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés relatifs à ce dispositif.

Nous avons réalisé des entretiens avec la direction des risques, la direction juridique et le contrôle comptable et avons procédé à des revues analytiques (notamment du coût du risque).

Nous avons également apprécié les modalités de prise en considération du contexte de crise liée à la Covid-19, les projections macroéconomiques et le traitement des mesures de soutien à l'économie pour le calcul des corrections de valeur, ainsi que l'information financière afférente.

Pour les encours sains dégradés, nous avons pris connaissance, lors d'un examen critique, des conclusions des travaux réalisés par les auditeurs d'AXA Bank Belgium, avec l'aide de leurs experts en risque de crédit, sur les modèles de dépréciations. Ces travaux couvrent en particulier les aspects suivants :

- une revue critique de la documentation mise à disposition pour justifier la méthodologie utilisée,
- l'appréciation du caractère raisonnable des principaux paramètres et scénarios macroéconomiques retenus,
- le correct déversement des dépréciations dans les systèmes d'information comptable.

Pour les encours douteux provisionnés sur base individuelle, nous avons revu les décisions prises en comités contentieux, procédé à une revue ciblée de dossiers de crédit contentieux et revu la valorisation des garanties éventuelles. Nous nous sommes assurés, au moyen de sondages sur des dossiers de crédit, de l'adéquation de la dépréciation comptabilisée eu égard aux prévisions de flux de trésorerie futurs estimés par la banque.

Nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations réalisées et rapproché les données des risques avec les données de gestion et les données comptables.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations publiées en annexe.

Vé r i f i c a t i o n s s p é c i f i q u e s

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AXA BANK EUROPE SCF par les statuts le 8 avril 2010.

Au 31 décembre 2020, nos cabinets étaient dans la 11^{ème} année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité des comptes

Nous remettons au comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le *comité des comptes* des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 9 avril 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

 Frank Vanhal

09-04-2021 | 17:16 CEST

 Pierre Masieri

09-04-2021 | 17:54 CEST

Frank Vanhal
Associé

Pierre MASIERI
Associé